Ateliers de professionnalisation M2L – PROJET FREDI Cahier des charges



Table des matières

1	- Ateliers de professionnalisation	2
	1.1 - Définition et objectifs	
	1.2 - Modalités	
	- Le projet FREDI	
	2.1 - Contexte général	
	2.2 - La solution informatique souhaitée	
	2.3 - Description des hespins	7

1 Ateliers de professionnalisation

1.1 Définition et objectifs

Les ateliers de professionnalisation constituent un espace pédagogique mettant en œuvre des situations professionnelles, réelles ou simulées, dans un contexte d'organisations (organisation cliente et prestataire informatique) contribuant au développement des compétences visées par lediplôme. Plus précisément, ces ateliers prennent appui sur des projets caractéristiques du métier afinde faciliter :

- l'approfondissement ou la contextualisation des notions étudiées dans les différents blocs professionnels;
- le travail en mode projet, au sein d'une équipe, autour d'un objectif de production ou d'évolution d'un service informatique sécurisé ;
- la préparation et l'exploitation d'une période de stage;
- la transférabilité des situations professionnelles vécues en stage ;
- le développement de compétences :
 - langagières en français et en anglais,
 - de communication en français et en anglais,
 - o comportementales liées à l'exercice du métier,
 - particulières à certains contextes professionnels que les étudiants15 n'auraient pas pu acquérir en stage ou nécessitant un approfondissement;
- la rencontre avec des personnes des secteurs économiques, institutionnels ou associatifs.

Les ateliers peuvent permettre d'accompagner les étudiants qui souhaitent acquérir le statut d'étudiant-entrepreneur. Dans cette perspective, les relations avec le PEPITE (pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) ou un dispositif qui s'y substituerait seront engagées et entretenues.

1.2 Modalités

Les ateliers de professionnalisation permettent aux étudiants de travailler un mode projet sur des situations professionnelles qui mobilisent des compétences des trois blocs professionnels et renforcent les acquis des enseignements généraux.

L'organisation des ateliers doit permettre la mise en œuvre d'activités soit par la classe entière, soit en groupe ou individuellement. Cette organisation relève de l'initiative de l'équipe enseignante selon une pratique de différenciation pédagogique. À cet égard, il est important que les établissements de formation puissent mettre à la disposition des étudiants et de l'équipe pédagogique des espaces dédiés, munis d'équipements matériels et logiciels ainsi que de possibilités de communication interne et externe permettant de simuler le contexte professionnel et le travail en équipe. Ces équipements permettent de mettre en œuvre un environnement technologique comme décrit dans l'annexe II.E du diplôme.

Sources: référentiel 2020 du BTS SIO.

2 Le projet FREDI

2.1 Contexte général

Dans le cadre de déplacements liés à des compétitions, des stages sportifs, des réunions..., les adhérents des différents clubs sont amenés à engager des frais (de transport, d'hébergement, de restauration, ...).

Ces **frais** sont normalement remboursés par les associations sportives (les clubs) aux adhérents, sur présentation des justificatifs originaux.

De nouvelles dispositions fiscales apparues en 2008 permettent aux clubs de la M2L de faire bénéficier de **remises d'impôts** aux adhérents qui renoncent aux remboursements de ces frais

En pratique, les montants des frais auxquels « renoncent » les adhérents sont assimilés à des dons par l'administration fiscale.

Les **adhérents** peuvent alors faire valoir ces dons lors de leur déclaration de revenus et bénéficier ainsi de remise d'impôts (au même titre qu'un don à une association caritative par exemple).

Afin de justifier le montant de ces dons, chaque club délivre en fin d'année civile à l'ensemble de ces adhérents un document officiel, le **CERFA** n° 11580-02. Y figure notamment le montant rétrocédé par l'adhérent au club.

2.2 La solution informatique souhaitée

Le service CRIB du CROSL souhaite offrir aux adhérents des clubs affiliés aux différentes ligues un service Web d'établissement de ce document CERFA, après concertation avec le centre des impôts.

Pour empêcher la circulation de documents papier (perdus, donnés à des tiers, etc.), le CRIB décide que les frais des adhérents de clubs seront remplis en ligne, sur un site Web nouvellement créé pour l'occasion.

La responsabilité de la réalisation de ce projet, appelé **FREDI**, vous a été confiée, à vous et à votre équipe. Ce site web (appelé **FREDI WEB**) sera accessible par l'ensemble des clubs hébergés par la Maison des Ligues de Lorraine.

Un certain nombre de fonctionnalités de ce site Web seront également accessibles via une application mobile développée sous ANDROID (appelée FREDI MOBILE).

2.3 Description des besoins

Ligues

La M2L offre des services (dont l'accès à l'application FREDI) à des ligues sportives. Parmi ces ligues, on peut trouver le judo, l'escrime, l'athlétisme, le rugby, ...

Une ligue porte un nom. Par exemple « Ligue de football du Sud-Tarnais », « Ligue d'escrime de Gironde ». Les ligues ont pour vocation d'organiser des compétitions. Elles regroupent donc des clubs sportifs.

Clubs

Un club est une structure sportive associée généralement à un seul sport. Un club possède un nom ainsi qu'une adresse postale sur trois lignes. Les clubs regroupent des adhérents.

12/09/21

Un club est toujours associé à une ligue.

Période fiscale

Une période fiscale débute au 1ier janvier et se termine au 31 décembre de la même année. A cette période est associée un libellé et un montant forfaitaire par kilomètre parcouru. Ce montant est fixé chaque année par l'Administration fiscale. Il est renseigné par un contrôleur.

Par exemple, en 2021 le montant est de 0,523 € par kilomètre pour un véhicule de 4 CV.

Parmi les périodes, une seule peut être « active ». Ce choix est fait par le contrôleur.

Rôles

Les utilisateurs de l'application FREDI sont classées en trois rôles :

- Les adhérents sportifs
- L'administrateur
- Le contrôleur

Chaque rôle définit des droits particuliers.

Adhérent

L'adhérent s'inscrit sur le site puis se connecte pour gérer ses notes de frais. Il peut aussi demander un nouveau mot de passe qui sera envoyé par mail par l'application.

Une fois connecté, il peut afficher la liste de ses notes de frais. Chaque note correspondant à une période fiscale.

Pour la note qui correspond à la période active, il peut ajouter, modifier ou supprimer des lignes de frais.

Quand il a terminé sa note, il génére le bordereau PDF, le signe et l'envoie au contrôleur pour vérification.

L'adhérent est inscrit dans un club sportif.

Ses données sont :

- pseudo
- Mot de passe
- adresse mail
- nom
- prénom
- club
- numéro de licence sportive
- adresse (sur trois lignes)

Administrateur

L'administrateur se connecte pour gérer le site. Il peut aussi demander un nouveau mot de passe qui sera envoyé par mail par l'application.

Pour des raisons de sécurité, il doit s'inscrire comme adhérent puis changer son propre rôle avec l'outil de gestion des données.

L'administrateur peut télécharger dans l'application les motifs de déplacement, les clubs et les ligues à partir de fichier CSV fournis.

Il peut aussi afficher la liste des utilisateurs pour changer des rôles (adhérent, administrateur ou contrôleur).

Ses données sont :

- pseudo
- Mot de passe
- adresse mail
- nom
- prénom

Contrôleur

Le contrôleur se connecte pour contrôler les notes de frais. Il peut aussi demander un nouveau mot de passe qui sera envoyé par mail par l'application.

Pour des raisons de sécurité, il doit s'inscrire comme adhérent puis demander à l'administrateur de changer son rôle.

Une fois connecté, il peut afficher la liste de toutes les notes de frais de la période active.

Il vérifie les bordereaux PDF envoyés par les adhérents et valide les notes correspondantes.

Il peut aussi ajouter une nouvelle période et sélectionner celle qui est active. Une seule période peut être active parmi toutes celles qui existent.

Quand une note est validée, il peut générer le CERFA correspodant afin de l'envoyer à l'administration fiscale (Voir plus bas).

Il peut aussi générer un cumul des frais (Voir plus bas).

Ses données sont :

- pseudo
- Mot de passe
- adresse mail
- nom
- prénom

Notes de frais

Une note de frais correspond à une déclaration d'une ou plusieurs lignes de frais durant une période. Elle appartient à un adhérent et un seul.

Une note ne peut être mise à jour que par l'adhérent et seulement si elle correspond à la période active.

Elle contient:

- un indicateur de validité (mis à jour par le contrôleur)
- le montant total des lignes de frais (calculé automatiquement)
- la date de remise de la note (mise à jour lors de la génération du bordereau PDF)
- un numéro d'ordre de remise (nr séquentiel unique dans la période)
- la période fiscale

Lignes de frais

Une ligne de frais correspond à un déplacement. Elle est reliée à une note et une seule.

Elle contient:

• La date du déplacement (dans l'année en cours)

- Le libellé du déplacement (« TLS->BDX » ou « Toulouse Muret A/R » par exemple)
- Le motif de déplacement. Il doit être choisi parmi les motifs chargés par l'administrateur
- Le nombre de kilomètres parcourus
- · Le montant des frais de péage
- · Le montant des frais de repas
- · Le montant des frais d'hébergement

Un montant des frais kilométriques est calculé automatiquement en multipliant le kilométrage par un montant forfaitaire qui dépend de la période fiscale.

Un montant total de la ligne est calculé automatiquement. Il correspond à la somme de tous les montants (péage, kilométrique, repas et hébergement)

Motifs de déplacements

Les motifs de déplacement sont chargés dans l'application par l'administrateur. C'est un libellé. Par exemple « compétitions », « réunion régionale »,...

Ils sont utilisés dans les lignes de frais.

Bordereau PDF

Le bordereau PDF est un document qui recense pour une période toutes les lignes de frais d'une note. Il justifie du montant total déclaré pour la période.

Il est généré au format PDF par l'adhérent à partir d'une note de frais. Voir les annexes.

CERFA

Le CERFA est un formulaire officiel qui correspond à la déclaration des frais à l'administration fiscale pour la période. Il est généré par le contrôleur après validation du bordereau PDF correspondant.

Il est généré au format PDF. Voir les annexes.

Cumul des frais

Le cumul des frais est un document interne qui contient :

- par ligue
- par club
- par motif
- le montant total des frais pour la période active.

Il n'y a pas de format imposé. Il est généré au format PDF.